

Procédé de positionnement utilisé au sein de l'école de conduite

Avant la signature de votre contrat, une heure d'évaluation doit être effectuée afin de vous positionner et vous proposer la formule la plus adaptée à votre profil. Nous sommes là pour vous conseiller mais restez le seul décisionnaire.

Attention l'heure d'évaluation n'est pas comprise dans le forfait. Son tarif est de : 58 euros

Les étapes :

1. Entretien initial afin de pouvoir évaluer votre expérience de conduite, vos connaissances théoriques et de votre approche de la route.
2. Evaluation de départ sur véhicule Audi pour déterminer le volume prévisionnel d'heures de conduite nécessaires à votre apprentissage.
3. Entretien avec le moniteur dans le véhicule
4. Passage à l'agence et proposition de contrat et répondre à vos questions.
5. A la signature de votre contrat votre formation commence

Voir page 2 et 3 les détails de l'évaluation de départ

EVALUATION de départ

Item 1 : Renseignements d'ordre général.

Nous recueillons ces renseignements lors du premier contact avec l'élève (âge, niveau scolaire, profession, compréhension de la langue française, dispositif de correction visuel).
Un test de vue pourra être demandé (lire une plaque d'immatriculation devant vous par exemple) comme le sera demandé le jour de l'examen de conduite.

Item 2 : L'expérience de conduite.

L'expérience de la conduite antérieurement acquise par certains élèves facilite généralement l'apprentissage.
Des questions seront posées :
Êtes-vous titulaire d'un permis de conduire ? Avez-vous déjà conduit une voiture ? Avec qui avez-vous conduit ? Où avez-vous conduit ? etc

Item 3 : La connaissance du véhicule.

Pour évaluer vos connaissances le formateur vous posera des questions sur la mécanique générale
Un questionnaire à choix multiples à 3 propositions sur une série de 12 questions déclinées en 4 thèmes techniques :
(sur la direction, sur la boîte de vitesses, sur l'embrayage, sur le freinage).

Item 4 : Les attitudes à l'égard de l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière.

Deux questions posées sur les motivations de l'apprentissage et sur la sécurité.

Item 5 : Les habiletés.

Le formateur regardera comment de manière spontanée vous :
Vous installez dans le véhicule : Nous effectuons une vérification d'une installation sans démonstration et une installation après démonstration
Comment vous manipulez le volant : Après une explication sur l'importance du regard vous effectuerez des changements de direction (droite et gauche) sans l'utilisation des pédales.
Si vous savez démarrer et vous arrêtez : Vous réaliserez après une démonstration de l'enseignant 5 départ et arrêt.

Item 6 : La compréhension et la mémoire.

Le formateur évalue au cours de l'heure par des exercices de mémoire et des explications votre capacité à comprendre, retenir et redonner les informations annoncées.

Item 7 : La perception.

Les capacités perceptives de l'élève seront évaluées au cours d'exercices de conduite, le formateur utilise les doubles commandes, l'élève est au volant et dirige la voiture ainsi que les clignotants. Le formateur notera les quatre points suivants :
a) le sens de la trajectoire et du gabarit de la voiture
b) la capacité d'observation de l'environnement
c) le sens de l'orientation
d) la direction du regard

Item 8 : Emotivité.

Les réactions émotives sont évaluées durant toute la durée de l'évaluation.
Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers) ainsi que les crispations gestuelles.

REMARQUES CONCERNANT LES VÉHICULES

- Véhicules :
- L'évaluation de départ ne peut pas être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.
 - Véhicules de la catégorie B en boîte manuelle ou en boîte automatique assurés, entretenus et mis à disposition.

Auto-école OSER – 25 Rue Jean Leclaire 75017 PARIS
NAF : 8553Z - TVA : FR23821614286 - RCS : PARIS B 821614286
SIRET : 821 614 286 00010
Au capital de : 2000€ - N° agrément : E1607500290
Tel : 01 71 24 93 93 - Adresse électronique : contact@osер-autoecole.fr
Enregistrée sous le numéro 11 75 59 24 075.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État » (article L.6352-12 du code du travail).